FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 9579 **du 02/09/2025**

10e Appel à collaboration – Enseignement pour Adultes hybride : créez, développez, mutualisez !

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 9397, 8797, 8639, 8391, 7766, 7407, 6645

Type de circulaire[1]	**Circulaire informative**	**Validité**	du 01/09/2025 au 04/07/2026
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire		
Résumé	La circulaire lance le 10e appel à collaboration pour créer, développer et mutualiser des modules pédagogiques hybrides dans l'enseignement pour adultes, axés sur les matières générales du CESS et du complément CESS. Les enseignants sélectionnés recevront une rétribution de 40 périodes et bénéficieront d'un accompagnement sur mesure. L'AGCF du 8 septembre 2022 en fixe les modalités d'organisation et les principales balises permettant leur mutualisation.		
Mots-clés	Appel à collaboration ; Service général du Numérique éducatif (SGNE) ; e-learning ; Enseignement de promotion sociale ; enseignement hybride ; numérique éducatif; modules d'apprentissage en ligne.		

Établissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	**Wallonie-Bruxelles Enseignement** **Ens. officiel subventionné**	**Ens. libre subventionné** Libre confessionnel Libre non confessionnel
Unités d'enseignement	Enseignement pour Adultes (secondaire) Enseignement pour Adultes (secondaire en alternance)	

[1] Il existe actuellement quatre types de circulaire : la circulaire urgente (rouge), la circulaire de rentrée (bleu), la circulaire d'instruction (vert) et la circulaire informative (gris).

Signataire(s)

Madame la Ministre Valérie GLATIGNY
Adm. générale de l'Enseignement, Service général du Numérique éducatif, Nathalie BOLLAND, Directrice générale adjointe

Personne(s) de contact concernant la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
BOLS Françoise	Service général du Numérique éducatif	appel.ea@cfwb.be

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES | Enseignement

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de l'Enseignement

Service général du Numérique éducatif

10e Appel à collaboration

–

Enseignement pour Adultes hybride : créez, développez, mutualisez !

Mot d'introduction

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du décret du 16 avril 1991 relatif à l'Enseignement pour Adultes, et conformément à l'arrêté du 8 septembre 2022, la Fédération Wallonie-Bruxelles poursuit son engagement en faveur de l'enseignement hybride.

*Le **10e appel à collaboration**, organisé par le Service général du Numérique éducatif (SGNE), vise à soutenir la création et la mutualisation de séquences d'apprentissage inspirantes.*

*N'hésitez pas à nous envoyer votre candidature ! Le formulaire en ligne sera disponible **jusqu'au 12 octobre 2025**.*

*Les projets lauréats retenus seront annoncés au plus tard le **3 novembre 2025**. Le contrat de cession de droits d'auteur signé par chaque pouvoir organisateur et chaque enseignant lauréat doit être transmis avant le **21 novembre 2025**.*

*Chaque enseignant sélectionné bénéficiera d'une **rétribution de 40 périodes** pour la création d'un module interactif équivalant à deux périodes de cours.*

Pour toute question, l'équipe du SGNE est à votre disposition à l'adresse appel.ea@cfwb.be.

Merci pour votre engagement et votre créativité.

Nathalie Bolland

Directrice générale adjointe f.f.

Service général du Numérique éducatif

Administration générale de l'Enseignement

Table des matières

Abréviations et acronymes....4

Dates importantes et échéances....5

Documents à envoyer....5

Personnes à contacter....6

Lexique....7

Participez au 10e appel à collaboration pour l'Enseignement pour Adultes !....8

1. Contexte....8
2. Pourquoi participer ?....9
3. Ce que vous devez créer....9
4. Un accompagnement sur mesure....10
5. Comment poser sa candidature ?....10
6. Quels sont les engagements respectifs ?....11
   - 6.1. Les chargés de cours lauréats s'engagent à....11
   - 6.2. Le SGNE s'engage à....11
   - 6.3. Les pouvoirs organisateurs veillent à....12
7. En synthèse....13

Annexes....14

Annexe 1 : contenu du formulaire de candidature....15

Annexe 2 : grille d'évaluation des projets....16

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

Abréviations et acronymes

Acronyme / abréviation	Signification
AGCF	Arrêté du gouvernement de la Communauté française
APE	Agir pour l'enseignement ASBL
EA	Enseignement pour Adultes
SGNE	Service général du Numérique éducatif
UE	Unité d'enseignement ou unité de formation dans l'Enseignement pour Adultes
RCA IA	Référentiel de compétences en IA pour les apprenants, UNESCO, 2025

Dates importantes et échéances

Mois concerné	Date	
Dès publication de la circulaire		Ouverture du formulaire de dépôt des candidatures
Septembre 2025	15/09/2025 26/09/2025 03/10/2025	Webinaires d'information à l'attention des directions d'établissement et des chargés de cours de l'EA. https://forms.office.com/e/WBT6bH8hwZ
Octobre 2025	12/10/2025	Clôture du formulaire de dépôt des candidatures
Novembre 2025	03/11/2025	Annonce des projets lauréats
Mars 2026	27/03/2026	Clôture des projets
Été 2026		Mutualisation des projets

Documents à envoyer

Document	Destinataire	Date limite de réception
Formulaire de candidature	https://forms.office.com/e/1kpJ8rK9P9	12/10/2025
Contrat de cession de droits d'auteur[1]	appel.ea@cfwb.be	21/11/2025

[1] Le contrat de cession de droits d'auteur sera envoyé après publication des lauréats

Personnes à contacter

➢ Service général du Numérique éducatif (SGNE)

La Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) place le **numérique éducatif** au cœur de ses priorités. L'objectif ? Préparer le système éducatif aux profondes mutations de la société.

Le **Service général du Numérique éducatif** (SGNE) a été mis en place au sein de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) pour accompagner **l'intégration du numérique dans l'enseignement** en FW-B. Il intervient de manière transversale afin de soutenir les différents types et niveaux d'enseignement dans cette évolution**.**

Concernant l'Enseignement pour Adultes (EA), des initiatives ciblées visent à :

- **Renforcer les compétences numériques** de l'ensemble des acteurs de l'éducation afin qu'ils maîtrisent les outils numériques qui facilitent l'hybridation des apprentissages.
- **Garantir l'accès** aux équipements et aux contenus numériques essentiels.
- **Offrir à chaque apprenant des chances égales** de réussite et d'émancipation, en les formant pour devenir des citoyens responsables à l'ère du numérique.

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
Françoise Bols	Chargée de mission Coordinatrice des projets liés à la transition numérique au bénéfice de l'enseignement pour Adultes	Appels à collaboration, transitions numérique EA, Pix	appel.ea@cfwb.be

Lexique

Mot	Définition
Employabilité	Aptitude de chacun à trouver et conserver un emploi, à progresser au travail, et à s'adapter au changement tout au long de la vie professionnelle. (Source : International Labour Organization - OIT).
Enseignement hybride	Forme d'enseignement mixant des activités d'apprentissage en présentiel et à distance en exploitant différents outils pédagogiques et numériques permettant la communication, l'interaction et la collaboration avec et entre les étudiants. Ce mode d'apprentissage peut combiner des moments d'apprentissage synchrone ou asynchrone. L'enseignement hybride peut inclure l'enseignement comodal, c'est-à-dire un enseignement où coexistent de façon simultanée un apprentissage en présentiel et à distance.
Module interactif	Dispositif d'apprentissage engageant l'apprenant dans des processus actifs et permettant d'interagir avec les contenus, notamment à l'aide de supports numériques et/ou multimédias.
Scénario pédagogique	Déroulement d'une activité d'apprentissage incluant la définition des objectifs, la planification des tâches, la description des tâches des apprenants et des modalités d'évaluation.
Unité d'enseignement ou de formation	Cours ou ensemble de cours qui sont regroupés parce qu'ils poursuivent des objectifs communs et constituent un ensemble pédagogique cohérent d'acquis d'apprentissage susceptible d'être évalué et validé.
Séquence pédagogique hybride	Une séquence pédagogique hybride est une suite d'activités d'apprentissage (synchrones et/ou asynchrones) utilisant des ressources numériques (vidéos, exercices, etc.) accessibles sur une plateforme d'apprentissage en ligne. Les apprenants travaillent seuls ou en groupe, avec ou sans support en ligne, grâce aux outils numériques.

Participez au 10e appel à collaboration pour l'Enseignement pour Adultes !

1. Contexte

L'Enseignement pour Adultes (EA) en Fédération Wallonie-Bruxelles s'efforce d'intégrer le numérique dans ses pratiques pédagogiques, comme en témoignent les nombreux appels à collaboration lancés depuis 2018. Malgré cela et un cadre réglementaire[2] en place, l'adoption des outils numériques et de l'hybridation des cours se heurte à des défis majeurs. Principalement, le **manque de compétences numériques** chez le personnel enseignant et le **déficit de contenus pédagogiques digitaux de qualité** freinent cette transformation[3].

Pour surmonter ces obstacles, un cadre pour la production et la diffusion des ressources pédagogiques est mis en place. Les nouveaux appels à collaboration intègrent désormais les préoccupations clés suivantes :

- **Mieux cibler les besoins** : Les thématiques des appels sont définies en fonction des enjeux actuels et à venir de l'EA, en lien avec les évolutions du marché du travail et les attentes des apprenants.
- **Renforcer la collaboration entre les différentes parties prenantes** : Ces thématiques sont définies en concertation avec des représentants des Fédérations de pouvoirs organisateurs, de l'Administration et du Cabinet au sein d'un groupe de travail dédié.
- **Optimiser l'accès aux ressources** : Les ressources mutualisées sont rendues plus accessibles et plus faciles à utiliser pour tous les acteurs de l'EA. **Développer la mutualisation de ressources pédagogiques numériques** : La mutualisation permet de répondre aux besoins croissants dans plusieurs domaines et de réduire les inégalités d'accès à la formation.

Vous êtes chargé(e) de cours dans l'Enseignement pour Adultes ?

Vous avez envie de créer des contenus pédagogiques inspirants, numériques et utiles à toute la communauté éducative ?
Ce projet **de création, de développement et de mutualisation de séquences d'apprentissage hybride** est fait pour vous !

[2] AGCF 21-12-2022

[3] *État des lieux de l'EPS* (APE, 2023)

2. Pourquoi participer ?

→ **Valoriser votre expertise** : vos séquences pédagogiques seront mutualisées et diffusées à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

→ **Recevoir une rémunération** : vous bénéficierez d'une rétribution de **40 périodes** pour la création d'un module interactif équivalant à deux périodes de cours

→ **Développer vos compétences numériques** : vous profiterez d'un accompagnement personnalisé, d'outils numériques et de ressources à votre disposition.

→ **Contribuer à l'innovation pédagogique** : vous pourrez, si vous le souhaitez, intégrer l'intelligence artificielle de manière raisonnée dans vos séquences d'apprentissage.

→ **Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et à l'emploi** : les modules favorisant l'obtention du complément CESS seront prioritaires sur les autres projets éligibles.

3. Ce que vous devez créer

Un **module pédagogique** interactif hybride sur une plateforme Moodle :

- ✓ *Thème* : **Les matières générales communes du CESS et du complément CESS**
- ✓ *Contenu* : **4 à 6 séquences de 15 à 30 minutes**
- ✓ *Durée totale* : **2 périodes de cours** (100 minutes)

Bonus pour les projets intégrant **l'IA de manière raisonnée,** à la condition de respecter les points suivants :

- ➔ **Pertinence vis-à-vis de la tâche** : utiliser l'IA pour apporter une réelle valeur ajoutée à la tâche proposée à l'apprenant.
- ➔ **Transparence et éthique** : responsabiliser l'apprenant aux biais de l'IA, lui permettre de développer une approche critique de l'IA[4].
- ➔ **Cohérence** avec la publication inter-réseau *Intelligence artificielle & enseignement : principes d'application*[5]

Chaque projet doit être obligatoirement rattaché à un dossier pédagogique d'une UE de l'EA.
Le numéro du dossier pédagogique sera noté dans le formulaire de candidature.

En fin de projet et après validation de la part du SGNE, la séquence est mutualisée sur les plateformes et canaux de la FW-B.

[4] UNESCO, 2025, RCA IA, Paris https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000392652 p.14

[5] https://www.e-classe.be/f6c97332-e4c7-4d3c-8372-5d82bda36888

4. Un accompagnement sur mesure

Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement sur mesure, incluant :

- → **Une journée obligatoire en présentiel** pour se rencontrer et découvrir les outils et ressources proposés.
- → Des **webinaires obligatoires** et des **ateliers facultatifs** pour appréhender la plateforme et les outils **Moodle** ainsi que les activités **H5P**, des ressources et outils essentiels.
- → Un **accompagnement individualisé** à la création effectué par les référents de suivi du SGNE, la mise en place d'un calendrier de rencontres et d'activités de suivi régulier.
- → Un **soutien technique et pédagogique**, par exemple, pour assurer la prise en main de l'environnement de production ou la création de vidéos pédagogiques.
- → Un **cadre de travail structurant** : un cahier des charges détaillé pour assurer la cohérence et la mutualisation des contenus, une aide à la scénarisation, des grilles d'évaluation, et un espace de conseils et tutoriels pour une prise en main progressive des outils numériques.

5. Comment poser sa candidature ?

- → Complétez le formulaire en ligne à l'adresse https://forms.office.com/e/1kpJ8rK9P9
  - ► Jusqu'au **12 octobre 2025**
- → **Décrivez** votre projet pédagogique en lien avec les objectifs de l'appel (annexe 1)
- → Assurez-vous de respecter les **critères de qualité et les délais**
- → **Pour toute question**
  - ► Envoyez un mail à **appel.ea@cfwb.be**
  - ► Participez à l'un des **webinaires** sur inscription via ce formulaire https://forms.office.com/e/WBT6bH8hwZ
    - ○ Le lundi **15 septembre 2025** de 12h à 13h
    - ○ Le vendredi **26 septembre 2025** de 12h à 13h
    - ○ Le vendredi **03 octobre 2025** de 12h à 13h
- → Annonce des lauréats le **03 novembre 2025** au plus tard.

Les projets déposés et conformes à l'article 5 de l'AGCF du 08-09-2022 seront évalués selon les indicateurs repris en annexe 2. Le critère 4, tels que décrit à l'article 6 §3 de ce même décret, n'est pas applicable dans le cadre du 10e appel à collaboration.

Le jury, dont la composition est reprise dans l'AGCF du 08-09-2022, délibère sur la base d'un classement proposé par le SGNE et dans les limites budgétaires allouées.

6. Quels sont les engagements respectifs ?

Parmi les engagements explicités à l'article 8 de l'AGCF du 08-09-2022, nous attirons l'attention sur les points suivants.

6.1. Les chargés de cours lauréats s'engagent à

- **Exploiter au mieux les outils numériques mis à disposition**, dont la plateforme de production (LMS Moodle).
- Respecter le **cahier des charges** et les **délais**.
- **Participer activement** à une des rencontres en présentiel organisées par les responsables des appels à collaboration du SGNE en présence d'autres lauréats.
- **Rencontrer régulièrement** son référent de suivi du SGNE selon un calendrier préétabli de manière bimensuelle et selon des modalités à convenir.
- **Partager leur expérience** au travers d'un témoignage filmé ou d'un partage lors d'événements dédiés.
- **Mutualiser leur séquence pédagogique** pour permettre à toute la communauté éducative d'en bénéficier.

6.2. Le SGNE s'engage à

mettre à disposition :

- Un **cahier des charges** précis comportant des critères pédagogiques communs à tous les projets lauréats, assurant ainsi une cohérence globale entre les productions.
- **Un environnement de création performant**, LMS Moodle, pour concevoir et structurer les séquences pédagogiques.
- Des **plateformes de diffusion et d'utilisation** des modules renouvelées, sécurisées, accessibles et ergonomiques.
- **Un accompagnement sur mesure.**
- **Des contenus pédagogiques :** un canevas utilisable lors de la scénarisation, des grilles d'auto-évaluation, un espace contenant des conseils et des instructions permettant une prise en main graduelle des outils numériques (tutoriels, exemples…), des ressources éducatives libres de droits.
- Des **canaux de communication** (notamment le catalogue de la plateforme e-classe[6]) pour valoriser les productions.

[6] Voir Circulaire 9390 du 10-12-2024 « e-classe dans l'enseignement de promotion sociale : un levier pour l'hybridation des apprentissages »

6.3. Les pouvoirs organisateurs veillent à

→ **Signer** ou faire signer par délégation le **contrat relatif aux droits d'auteurs** qui autorise la mutualisation de la séquence.

→ **Attribuer les périodes au lauréat**.

La livraison de la séquence finalisée, **test inclus**, doit être effectuée avant le 27 mars 2026.

La rétribution des 40 périodes de cours allouées aux enseignants lauréats s'effectue **en fin de projet et après validation de la part du SGNE uniquement**.

La rétribution est versée **sur la dotation de l'établissement** de rattachement, mentionné lors du dépôt de candidature, qui établit ensuite un **avenant au formulaire PS12** de l'enseignant lauréat.

En fin de projet et après validation de la part du SGNE, la séquence est mutualisée sur les plateformes et canaux de la FW-B.

7. En synthèse

Le 10e appel à collaboration pour la création, le développement et la mutualisation de séquences d'apprentissage hybride c'est…

*Contenu : **4 à 6 séquences pédagogiques** composant un module*

*Durée : **2 périodes de cours**, à raison de séquences de 15 à 30 minutes*

*Thème : **Les matières générales communes du CESS et du complément CESS,** avec un bonus pour **les projets intégrant l'IA** de manière raisonnée*

Les candidatures sont à déposer à l'aide du formulaire accessible…

- *jusqu'au **12 octobre 2025***
- *à l'adresse **https://forms.office.com/e/1kpJ8rK9P9***

*Les projets lauréats sont communiqués **au plus tard le 03 novembre 2025**.*

*Les modules finalisés et testés sont remis le **27 mars 2026** au plus tard.*

---

*L'enseignant lauréat est rétribué **40 périodes** :*
1° après validation de la conformité du module par le SGNE ;
2° après réception de périodes sur la dotation de l'établissement ; et,
3° par l'avenant au contrat de travail de l'enseignant (PS12).

---

*L'**accompagnement** sur mesure :*

- *Journée de présentation*
- *Webinaires et ateliers d'aide à la création*
- *Accompagnement individualisé*
- *Soutien technique et pédagogique*
- *Cadre de travail structurant*

Le calendrier des délais, des étapes de réalisation et des rencontres de travail avec les membres du SGNE sera communiqué et/ou à convenir.

Les enseignants et directions intéressés sont invités à assister à un des webinaires proposés :

- *Le lundi **15 septembre** 2025 de 12h à 13h*
- *Le vendredi **26 septembre** 2025 de 12h à 13h*
- *Le vendredi **03 octobre** 2025 de 12h à 13h*

sur inscription préalable en complétant ce formulaire

Conditions pour le bonus intégrant l'IA :

- **Pertinence vis-à-vis de la tâche**
- **Transparence et éthique**
- **Cohérence** avec la publication inter-réseau *Intelligence artificielle & enseignement : principes d'application*

Annexes

N°	Titre de l'annexe
1	Contenu du formulaire de candidature
2	Grille d'évaluation des projets

Annexe 1 : contenu du formulaire de candidature

Le formulaire de candidature est accessible via le lien https://forms.office.com/e/1kpJ8rK9P9
La présente annexe décrit les différents champs à compléter.

Informations administratives :

- Nom et n° FASE de l'établissement
- Nom et prénom de l'enseignant
- Adresse courriel professionnelle de l'enseignant

Contexte pédagogique

- Quelle matière du CESS ou complément CESS votre module interactif vise-t-il à développer en priorité ?
- Code du dossier pédagogique de l'Unité d'enseignement (UE) concernée
- Intitulé proposé pour le module interactif (en lien avec l'objectif général)
- Objectif général du module interactif - décrivez votre plan d'action permettant de favoriser des apprentissages efficaces et motivants et préciser les liens avec la thématique explicitée dans la circulaire
- Citez le(s) point(s) du programme du dossier pédagogique en lien avec votre objectif général

Domaines et compétences

- Expliquez les liens entre ces thématiques émergentes et les contenus de votre module pédagogique.
- Sélectionnez le(s) critère(s) d'employabilité développé(s) dans votre module.
- Comment votre module améliore-t-il l'employabilité selon le(s) critère(s) sélectionné(s) ?
- Comment votre module participe-t-il à l'amélioration qualitative des apprentissages de type hybride ?
- Comment votre module participe-t-il à la réduction des inégalités d'accès aux formations ?

Scénarisation

- Justifiez comment votre module s'intègre dans une forme d'enseignement hybride.
- *Items reproduits à hauteur du nombre de séquences souhaitées*
    a. Titre de la séquence (titre clair et évocateur quant aux objectifs de la séquence)
    b. Objectif de la séquence
    c. Description des activités de la séquence
    d. Durée de la séquence (en minutes)

Déclarations sur l'honneur

- Connaissance du cadre à respecter explicité par la circulaire
- Engagement à respecter l'échéancier précisé dans la circulaire
- Signer une convention de cession des droits à la Communauté française

Annexe 2 : grille d'évaluation des projets

1	**La faisabilité et la mise en place de l'appel à collaboration dans le temps imparti**	**/20**
	Estimation de la transposition sous forme numérique dans les délais impartis Durée totale des séquences de 100 minutes	
2	**Le respect des thèmes prioritaires définis pour l'appel à collaboration**	**/20**
	Alignement de l'objectif général avec la thématique prioritaire Intitulé du module interactif proposé en lien avec les matières générales du CESS ou du complément CESS	
3	**La qualité du scénario pédagogique proposé**	**/20**
	Justification de la proposition d'intégration du module dans un enseignement hybride Plan d'action structuré et permettant de favoriser un apprentissage efficace et motivant	
4	*L'articulation de la séquence pédagogique à créer avec des séquences pédagogiques déjà mutualisées ou en cours de mutualisation*.*	/
5	**La diversité et la concordance des objectifs, activités et évaluations**	**/20**
	Titres de l'ensemble des séquences clairs et évocateurs quant aux objectifs des séquences Objectifs de chaque séquence concordants avec l'objectif général Activités pédagogiques et/ou évaluations de chaque séquence permettent d'atteindre son objectif	
6	**L'adéquation des activités de la séquence avec les acquis d'apprentissages de l'unité d'enseignement**	**/20**
	Lien entre les activités et le Dossier Pédagogique Alignement de toutes les séquences avec le CESS ou le complément CESS, pour juger la pertinence et l'adaptation des contenus	
7	**L'amélioration qualitative que pourrait apporter le projet à l'enseignement et aux apprentissages prodigués dans l'établissement concerné par la mise en œuvre des outils numériques**	**/20**
	Justification des liens entre les thématiques émergentes et le contenu pédagogique Justification des critères d'employabilité sélectionnés Justification de l'amélioration qualitative que peut apporter le module dans les apprentissages de type hybride Justification de réduction des inégalités d'accès aux formations	
BONUS	Justification de l'intégration raisonnée de l'IA, prenant en compte sa pertinence sur les pratiques pédagogiques, son éthique et sa cohérence avec le document « Intelligence artificielle & enseignement : principes d'application ».	**/12**

** : critère pas d'application pour le 10e appel à collaboration*